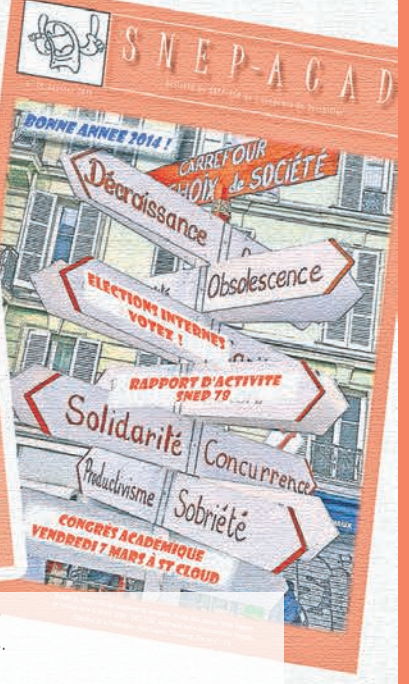
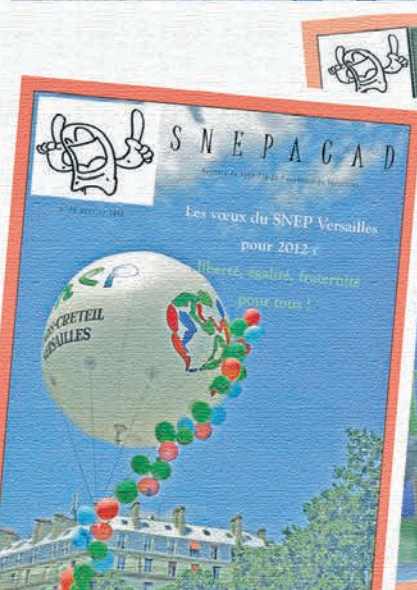
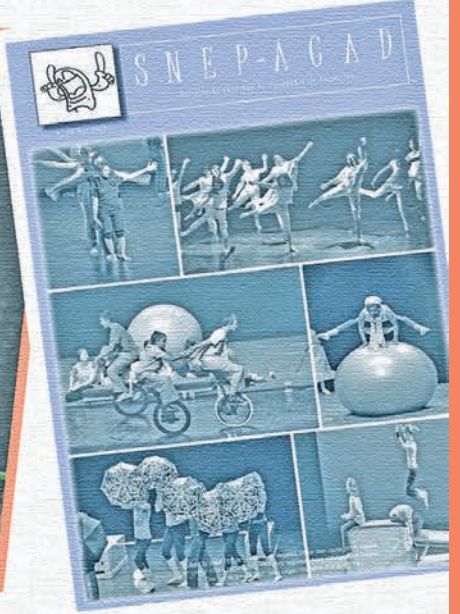
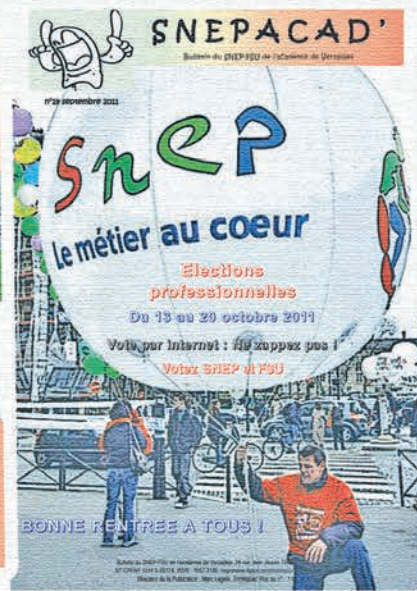
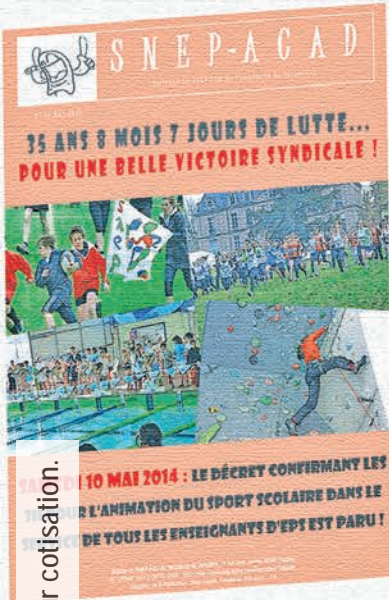
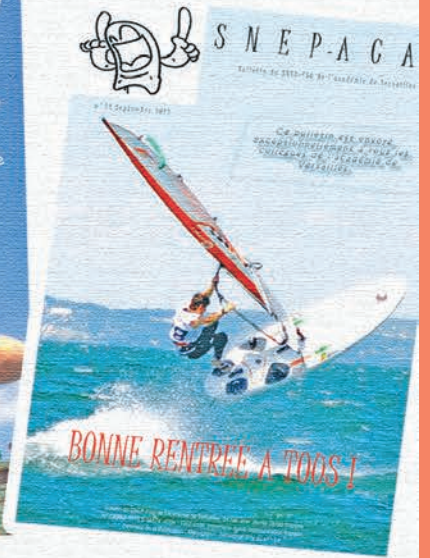




# SNEP-ACAD

Bulletin du SNEP-FSU de l'académie de Versailles

n° 31 Juin 2015



Ce bulletin est envoyé à tous les syndiqués à jour de leur cotisation.

# Course d'Orient'action..



**E**n 2005, lors du vote sur le socle Fillon, la FSU s'était prononcée contre ce socle commun qui défendait une vision très hiérarchisée et ségrégative de la culture. D'autres organisations (syndicale, associative...) l'avaient aussi contesté, mais pour des raisons différentes. Aujourd'hui, j'ai le sentiment de revivre un peu la même chose avec une opposition multiforme au projet de réforme du collège où il est parfois difficile de s'y retrouver. Dans ce brouillard idéologique, il n'est pas si simple de se forger une opinion et l'utilisation de la boussole pédagogico-militante peut s'avérer utile pour retrouver son chemin... Ses 4 points cardinaux indiquent les impacts sur : la réussite de toutes et tous ; les conditions d'apprentissage ; la relation dans les équipes éducatives et

les mises en pratique possibles dans les établissements.

J'ai beau la tourner dans tous les sens, dans ce projet de réforme du collège elle indique toujours les mêmes choses : une concurrence accrue entre les personnels (EPI, pouvoir du chef...), des conditions d'apprentissage dégradées (suppression des dédoublements obligatoires, globalisation possible des heures rendant tout changement d'établis-

sement problématique...) et une moindre réussite des élèves en grande difficulté (moins d'heures de cours, moins de temps disponible pour les enseignants).

Bref, c'est bien la déréglementation totale (sous couvert de réduction des inégalités...) et les pleins pouvoirs donnés au chef d'établissement (car nous avons bien compris que l'autonomie recherchée n'était pas celle des équipes pédagogiques mais bien celle du chef) qui portent en germe de plus grands risques pour nos élèves et nos conditions de travail.

Au-delà du contenu de la réforme, son passage en force en dit long sur la conception du « dialogue social » de notre gouvernement qui consiste à bomber le torse et mépriser les personnels... Publier un décret le lendemain d'une grève suivie par près de 50% des collègues, c'est effectivement le meilleur signe d'ouverture au dialogue... Heureusement que nous nous y prenons différemment avec nos élèves en cas de désaccords...

Cette provocation est une erreur car les enseignants ne sont pas de vulgaires moutons applicateurs mais au contraire des concepteurs pédagogiques qui savent penser, innover et quand il le faut, résister.

Pour preuve que les enseignants d'E.P.S sont des acteurs engagés dans l'action et la réflexion, notre congrès pédagogique sur les nouveaux programmes a suscité un réel engouement : plus de 50 collègues sont venus pour échanger et proposer leurs améliorations !

Amplifions nos actions et explications dans nos établissements afin de relever les défis qui nous attendent. Et si ces derniers peuvent en décourager certains, sachons leur rappeler cette maxime de Thucydide (historien grec) : « l'épaisseur d'une muraille compte moins que la volonté de la franchir ».

Sami

## Sommaire

Edito.....	p 2
Rentrée 2015 : ce qui va changer !.....	p 3
Congrès pédagogique et FPC.....	p 4
Sport scolaire.....	p 5
Bilan CTSD.....	p 6-7
Stagiaires et tuteurs.....	p 8
Equipements.....	p 9
Bilan TZR.....	p 10
Bilan des mutations Inter.....	p 10
Congés de formation.....	p 11
Hors Classe des Agrégés.....	p 12

## Rentrée 2015 : ce qui va changer !

La volonté du Ministère de redéfinir les Obligations règlementaires de service (ORS) et les missions des enseignants du second degré s'est concrétisée par la publication de textes et de circulaires d'application. Ces dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2015.

### Les Obligations Règlementaires de Service (ORS)

Elles sont définies par le décret n° 2014-940 du 20/08/2014 (JO du 23/08/2014) et la circulaire n° 2015-057 du 29/04/2015 (BO du 30 avril 2015).

Le SNEP, avec les autres syndicats de la FSU, a obtenu que le service des enseignants soit toujours défini par un maximum hebdomadaire de service :

- pour les Prof EPS et CE EPS, 20h dont 3h d'AS;
- pour les professeurs agrégés d'EPS 17h dont 3h d'AS;
- pour les enseignants d'EPS stagiaires : 7 à 8h pour les agrégés d'EPS ; 8 à 9h pour les professeurs d'éducation physique et sportive + 3h indivisibles d'AS durant un semestre (article 4)

Les enseignants devant compléter leur service dans un ou deux autre(s) établissement(s) bénéficient d'une réduction de service de :

- 1h en cas de complément dans un autre établissement situé dans une commune différente ;
- 1h en cas de complément dans deux autres établissements, y

compris s'ils sont situés dans la même commune que l'établissement d'affectation. Les établissements appartenant à une même cité scolaire sont considérés comme un même établissement.

Cette disposition est rétablie pour les TZR affectés à l'année. Ce droit avait été supprimé par le Conseil d'Etat à la demande du Ministre Chatel.

Les enseignants d'EPS bénéficient comme les autres de la pondération REP+ (1,1) depuis la rentrée 2014. Mais ils sont exclus des pondérations pour enseignement en classes de 1<sup>ères</sup> et de Terminales (ex heures de 1<sup>ère</sup> chaire).

Le SNEP a obtenu qu'une indemnité de 300 euros (annuel) soit versée aux enseignants d'EPS assurant au moins six heures de service hebdomadaire dans les classes de 1<sup>ère</sup>, de Tle et de CAP (décret 2015-416 du 27 avril 2015).

### Les Missions particulières

Elles sont définies par le Décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 (JO du 29 avril 2015) et la circulaire n° 2015-058 du 29 avril 2015 (BO n° 18 du 30 avril 2015).

La coordination EPS (APSA) est enfin inscrite dans un texte qui a une portée statutaire. Ce qui n'était pas le cas puisqu'elle était régie par des circulaires. C'est une avancée. L'EPS est la seule discipline qui a une coordination reconnue avec un cadrage national. Elle est obligatoirement mise en place dès qu'il y a « au moins 3 enseignants d'EPS, assurant au moins 50 heures de service hebdomadaire (EPS et AS) ». Dans ce cas, une indemnité pour mission particulière (IMP) est attribuée (1250 € annuel). S'il y a plus de 4 enseignants (en équivalent temps plein), 2 IMP sont allouées (2500 €). Il faut compter toutes les heures EPS, les forfaits UNSS et prendre en compte la catégorie de chaque enseignant. Pour les établissements ayant un volume (EPS + AS) inférieur à 50h, il faut continuer à lutter pour que la coordination EPS (APSA) soit reconnue, soit comme coordination de discipline, soit comme « une mission d'intérêt pédagogique ou éducatif ». Il faut obtenir l'avis du conseil pédagogique et la faire voter pour avis au CA (art 8 du décret IMP du 27/05/2015).

La coordination de district UNSS enfin reconnue !

Cette reconnaissance réglementaire conforte le service public du sport scolaire. C'est une mission qui relève du niveau académique. Elle est « assurée par des enseignants d'EPS choisis par et parmi les animateurs d'AS du district » (circulaire 2014-073 du 28/05/2014). Le SNEP-FSU avait demandé 4 IMP pour tenir compte de la charge de travail et des responsabilités, le MEN n'a retenu que le taux annuel de 3 IMP.

Pour notre académie, le Recteur s'est engagé à maintenir au même niveau qu'actuellement les moyens de fonctionnement des districts pour les 3 années à venir. Il a insisté pour que la conversion HSE/IMP soit « généreuse » afin qu'aucun coordonnateur de district ne soit perdant. Le SNEP suivra ce dossier dans le cadre des instances que sont les CDUNSS et CRUNSS.

Pour les missions de coordination EPS et UNSS, la décharge de service est possible (art 3 du décret du 20 août 2014 et circulaire du 29/04/2015). Il faut en faire la demande auprès du chef d'établissement qui doit la présenter au CA. Cette demande doit également être faite auprès de l'IA-DASEN. Parallèlement, il est indispensable d'avertir le SNEP départemental.

Patrick

# Beau succès !

**A** l'invitation du SNEP-FSU Versailles, 70 collègues (1) ont participé aux 2 journées du Congrès pédagogique académique décentralisé (le 14 Avril à Trappes dans les Yvelines, le 7 Mai à Cergy dans le Val d'Oise).

Alain GOUDARD, secrétaire national du SNEP-FSU en charge des collèges, a animé ces rencontres. Avec un souci constant, didactique, méticuleux d'informer, de donner aux participants les repères et les clés pour comprendre ce qui est en jeu, de dialoguer, de recueillir les premières réactions. Les collègues ont pu construire leur propre point de vue et faire entendre leur voix.

Ces 2 journées (la seconde ayant bénéficié, du point de vue de son déroulé, du bilan de la première) ont permis d'aborder la question du socle (sur la période 2006 / 2015), celles des programmes (2008 / 2014-15) et la réforme du collège.

Pour chacun des dossiers, Alain a mis en évidence la méthode employée par le Ministère de l'EN concerné, le contexte, les forces et les positions en présence, le résultat. Cela a permis d'apprécier les

différences et les similitudes, les avancées et les blocages, les enjeux considérables pour l'EPS et le collège.

Ont ainsi été mis en évidence et explicités les ruptures positives entre le socle 2006 et celui de 2015, le compromis réalisé par le Conseil Supérieur des Programmes à propos des programmes soumis à la consultation officielle, les conséquences négatives que porte en elle la réforme du collège.

Fidèle à sa conception du syndicalisme et à l'orientation qu'il fait vivre, le SNEP Versailles a appelé les participants à être des acteurs du devenir de l'EPS et de leur métier.

A l'évidence – les bilans en témoignent, les collègues ont apprécié ces temps de rencontre, regrettant souvent de ne pas disposer de plus de temps pour aller plus loin, à partir des éclairages, de la réalité du terrain et de la réflexion, dans l'élaboration collective de propositions.

C'est fou comme la libre parole, l'échange, le respect donnent envie de s'écouter, de partager, de construire ensemble !

Jean

*(1) L'implantation géographique a contribué à concentrer la participation à des enseignants d'EPS des Yvelines et du Val d'Oise. ¼ des collègues présents étaient non syndiqués.*

## La Formation Professionnelle Continue en EPS ou l'urgence de transmettre !

**S**ur le plan historique, le SNEP Versailles a toujours contribué au développement de ce formidable outil pour tous les enseignants d'EPS. Il défend encore aujourd'hui ce droit indispensable à la formation auquel sont très attachés les enseignants d'EPS. Participer à ces actions de formation **élaborées à partir des attentes formulées par les collègues** dans chaque bassin a toujours été une nécessité.

Ces actions constituent un vrai moyen d'intégration dans le métier, d'appropriation culturelle et d'adaptation des connaissances dans les APSA au plus proche de la réalité du terrain. La FPC n'est pas seulement un droit mais elle devrait être un devoir pour transmettre aux générations futures, l'héritage de ce qui constitue l'essence même de notre Profession.

Comment peut-on alors comprendre ce qui motive l'inspection pédagogique de remettre en cause les fondements d'un dispositif qui fonctionnait démocratiquement dans les bassins de formation ? Pourquoi ne pas faire confiance aux collègues d'EPS qui organisent collectivement chaque année le Plan Académique de Formation (PAF) pour désigner les animateurs de bassin ou encore intervenir sur le recrutement des formateurs ? Les coordonnateurs de district sont bien désignés par leurs pairs, alors pourquoi n'en serait-il pas de même pour les animateurs de bassin ?

Un collectif d'enseignants d'EPS du bassin de Saint Quentin en Yvelines s'est formé autour de ces questions dès le mois de décembre suite à la démission d'un animateur de bassin. Une pétition a récolté

un maximum de signature (près de 90% des enseignants d'EPS du bassin). Une délégation de représentants du collectif a été reçue le jeudi 4 juin au rectorat par le responsable de la formation mais malheureusement aucune des demandes n'a été prises en compte....

La formation continue est un outil important pour toute la profession, c'est aussi un élément déterminant d'intégration des nouveaux collègues, **c'est pourquoi nous continuerons à défendre cet outil sur un fonctionnement démocratique sans être déshérité de ce que nous avons construit ensemble car l'urgence c'est de transmettre !**

Marc

# Des avancées et des inquiétudes !

**A**u CRUNSS du 3 avril 2015, le Recteur a rendu hommage à Jacotte Sels, il a souligné son engagement permanent et son militantisme sans faille à l'égard du sport scolaire que ce soit à l'échelle départementale, académique ou nationale.

Les interventions du SNEP-FSU Versailles (CRUNSS du 03/04 et 12/06) ont fait écho aux préoccupations des collègues qu'ils soient animateurs d'AS, coordonnatrices et coordonnateurs de district ou cadres de l'UNSS, en formulant des revendications précises. Le Recteur a tenu à répondre sur chacun des points évoqués.

## Postes de cadres UNSS

Le Recteur est conscient de la charge de travail des cadres de l'UNSS. En réponse aux demandes formulées par le SNEP, il accepte que le remplacement du départ à la retraite (prévu au 01/01/2016) d'un Directeur Régional Adjoint soit assuré dès le mois de septembre 2015 pour assurer la transition. Seul bémol, il n'y a pour le moment aucun candidat. Le SNEP-FSU Versailles s'engage à relayer l'information pour solliciter des candidatures sur ce poste.

Il s'engage également pour la création d'un poste définitif au Service Régional UNSS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 (ce qui portera le nombre de cadres UNSS à 4 au niveau régional). Il n'est pas opposé à « anticiper » ce poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (à titre provisoire).

## Dates des journées bilan UNSS

- 78 :** 29 et 30 juin à Poissy (UNSS 78)
- 91 :** 1<sup>er</sup> juillet au lycée d'Étiolles
- 92 :** 16 juin au lycée Michelet Vanves (lycées)  
29 juin au collège Pasteur Neuilly (collèges)
- 95 :** 29 juin au lycée Rousseau Sarcelles

Enfin, le Recteur s'engage pour la création du poste définitif au Service Départemental UNSS 91. Une candidature unique a été retenue au titre d'une affectation provisoire avant la proposition du poste définitif.

## Les moyens de fonctionnement des districts

Le SNEP-FSU Versailles a demandé que, dans le cadre de la future contractualisation, le volume des moyens destinés au fonctionnement des districts UNSS soit à minima reconduit. Le Recteur s'est engagé à maintenir au même niveau qu'actuellement les moyens de fonctionnement des districts pour les 3 années à venir. Il a insisté pour que la conversion HSE/IMP soit « généreuse » afin qu'aucun coordonnateur de district ne soit perdant. La question de la « clé de répartition » discutée au séminaire des coordonnateurs, sera définie sur une unité de base commune à tous les départements (indicateurs identifiables en fonction du nombre de districts, de licenciés et de jeunes officiels) et sera connue avant les journées bilan UNSS.

## Difficultés financières des AS

Nous avons rappelé l'engagement du Ministre de l'EN, à l'AG nationale de l'UNSS le 6 octobre 2014 de diviser par 2 le coût du contrat licences pour les établissements REP+ et les lycées professionnels de l'éducation prioritaire. Nous avons plaidé pour que face à leurs difficultés financières, les AS puissent revenir sur l'imposition des contrats licences et aient le choix entre l'achat de licences individuelles et la prise de contrat (avec possibilité de passer de l'un à l'autre en cours d'année en fonction de l'évolution du nombre de licenciés).

## Problèmes de présidence d'AS

Le Recteur nous a confirmé que les établissements concernés seraient contactés. Une circulaire a été envoyée à tous les Chefs d'Établissement (5 juin) rappelant le cadre général qui organise le développement du sport scolaire dans les établissements scolaires du second degré (dont la notion de présidence de droit des CE).

Les deux derniers CRUNSS ont constitué un moment fort pour le service public du sport scolaire du second degré dans l'académie de Versailles. Les réponses du Recteur aux demandes portées par le SNEP-FSU Versailles montrent l'importance d'une activité syndicale permanente, adossée à l'engagement et au soutien des collègues.

Marc

## Amélioration insuffisante dans le 78 pour la rentrée 2015

La FSU (SNES et SNEP) a fait part de son mécontentement au nouveau Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) des Yvelines :

« Si la mobilité des enseignants sera facilitée lors du mouvement intra-académique 2015, cela ne sera pas lié à l'augmentation du nombre de postes, mais bien au déblocage des chaires occupées par les stagiaires. Les créations de postes au nombre de 17 dans le département, ne suffiront pas à améliorer les conditions de travail des élèves et des personnels, devant l'augmentation des effectifs et l'absence de compensation des suppressions massives antérieures à 2012. » (Extrait de la déclaration préalable de la FSU au CTSD du 26/03/2015)

En EPS, la rentrée scolaire 2015 dans les Yvelines verra la disparition de 11 postes et seulement 4 créations.

L'action du SNEP 78 a tout de même permis la création d'un poste supplémentaire par rapport au projet initial de la DOS, en obtenant la transformation d'un BMP 20h en poste fixe pour la rentrée prochaine. Par contre, nous n'avons pas obtenu gain de cause sur deux cas particuliers malgré notre acharnement :

⇒ La suppression non justifiée d'un poste au collège Jean Moulin

⇒ Le refus de transformer un BMP de 20h au lycée Jules Ferry en poste fixe.

Par ailleurs, sur la question de la décharge de service pour la mission de coordination EPS, le DASEN nous a répondu que cela pourrait s'envisager pour les équipes de plus de 4 Equivalent Temps Plein en EPS. Pour cela une demande formelle et nominative doit être faite par écrit et envoyée par voie hiérarchique.

Nous avons également sensibilisé la direction départementale sur les créations de poste de TZR pour la rentrée prochaine. En effet, ce seront près de 400 nouveaux collègues qui vont être accueillis sur l'académie de Versailles l'an prochain. Beaucoup d'entre eux se verront affectés sur une zone de remplacement, d'où l'importance de pallier au déficit de TZR dans certaines zones, en l'occurrence la zone nord des Yvelines

Enfin nous tenions à remercier les 38 établissements qui ont répondu à notre enquête en vue de la préparation du CTSD création suppression de poste. C'est-à-dire pas loin d'un quart des établissements du département. Ces enquêtes nous permettent de découvrir ou de mieux comprendre des situations problématiques, et renforcent nos argumentations.

Cédric

## Insuffisant au regard de l'augmentation des effectifs dans le 92 !

La FSU (SNES et SNEP) a voté contre la proposition du directeur académique sur les créations / suppressions de postes fixes dans le département. Toutes les autres organisations syndicales ont fait de même sauf le SGEN-CFDT.

### Pour quelles raisons un vote contre ?

Nous nous en expliquons dans la déclaration préalable au Comité technique mais les principales raisons sont :

⇒ Un nombre insuffisant de créations de postes au regard de l'augmentation des effectifs, surtout en lycée, et qui est encore loin de rattraper les suppressions de postes depuis 2007.

⇒ Un redéploiement des postes de CPE dans le département qui va être préjudiciable à certains établissements.

⇒ Des collègues qui se retrouvent en complément de service alors que les besoins dans leur discipline existent sur leur établissement, tout ça pour caser des HSA !

Le faible bilan en terme de créations (toutes disciplines), 33 à ce jour, ne contribuera pas plus à la réussite des élèves. Il est largement insuffisant au regard de l'augmentation des effectifs : la balance des créations nettes de postes fixes en lycée, entre 2014 et 2015, est de 13 postes pour 1141 élèves de plus de prévision à

prévision, soit un poste en plus pour 87 élèves.

Le peu de postes créés s'explique par le peu d'heures postes injectées au moment des DHG mais aussi par le ratio élevé d'HSA.

Nous avons repéré, comme chaque année, des dizaines de possibilités de créations supplémentaires car les besoins réels dans les disciplines existent dans les établissements : 52 créations sont possibles et 18 suppressions de postes sont évitables, 17 propositions sont acceptées. Il est tout à fait anormal de supprimer un poste quand les besoins existent et il est scandaleux de proposer à des collègues des compléments de service lorsqu'il y a les heures sur l'établissement sur place voire de mettre un collègue en mesure de carte.

**Plus particulièrement en EPS**, il y a 4 créations (dont 2 à complément de service) pour 2 suppressions en collège (dont une nette avec Mesure de Carte Scolaire) et 5 créations pour 1 suppression en lycée. Sur les 13 demandes parfaitement crédibles, formulées en groupe de travail, seulement 3 créations supplémentaires ont été acceptées. **L'EPS se retrouve en solde positif de + 6 postes** mais cela reste insuffisant.

Christel

### Difficile de s'enthousiasmer dans le 91 !

Le CTSD suppressions/créations de postes s'est tenu le 26 mars dernier, soit une semaine après le groupe de travail lors duquel l'administration a porté à la connaissance des élus du personnel, les créations et suppressions de postes dans le département de l'Essonne pour la rentrée 2015.

En janvier dernier, le DASEN annonçait la création de 86 emplois dans les collèges et lycées de l'Essonne. Mais à l'occasion du groupe de travail préparatoire à ce CTSD la balance entre les créations et suppressions de postes n'était que de 15 postes.

Il était alors difficile de s'enthousiasmer pour 15 créations de postes lorsque l'on sait que notre département attend 1382 élèves en plus à la prochaine rentrée !

Mais grâce au travail et aux interventions du SNES et SNEP-FSU, 24 postes supplémentaires ont pu être heureusement créés.

#### La balance monte donc à +39 POSTES !

Mais dans le détail si la balance est positive en lycées (+ 41 toutes voies confondues), elle reste négative en collège, avec un petit -2. Cette situation est inacceptable alors même que les collèges vont accueillir 397 élèves de plus. Pour la FSU 91, c'est la conséquence logique des DGH étriquées et, notamment, du relèvement des seuils d'ouverture des divisions.

En EPS, le constat pour la rentrée 2015 dans le 91, avec un solde de -1 pour, rappelons le, 1382 élèves attendus en plus dans nos classes l'an prochain, n'est pas satisfaisant... 5 postes ont été créés, mais parallèlement 6 postes sont supprimés.

Notons que grâce à nos interventions, 3 des 5 créations de postes proposées (en collège) ont été obtenues alors qu'elles n'étaient pas prévues lors du GT.

Eric

### Loin de couvrir les besoins dans le 95 !

Le CTSD a commencé par une déclaration liminaire du SNES-SNEP-FSU 95 afin d'interpeller la DASEN du Val d'Oise.

*« Il y aura 31 postes définitifs supplémentaires à la rentrée 2015 par rapport à celle de 2014, soit une hausse de 0,44% ! Si l'on tient compte de la hausse du nombre d'élèves attendus et des suppressions de postes de la décennie écoulée nous sommes loin de couvrir les besoins ! L'éducation prioritaire est fortement malmenée, les collèges n'ont pas de DGH à la hauteur de leurs besoins, les lycées professionnels sont quasiment abandonnés, les autres établissements sont appelés à faire des sacrifices afin de permettre à l'éducation prioritaire de survivre. Pour le SNES-FSU, la réussite des élèves au collège demande avant tout la possibilité de diversifier les situations pédagogiques, notamment via la baisse des effectifs des classes et la possibilité de travail en petits groupes, l'intégration dans les services d'heures de concertation, l'amélioration de la formation initiale et la reprise de la formation continue.*

*L'autonomie des établissements, voire celle d'un conseil pédagogique, n'est pas une réponse. Elle risque fort d'exacerber la concurrence entre établissements. L'interdisciplinarité ne saurait quant à elle constituer une solution miracle. »*

Voici donc le bilan chiffré de cette instance qui s'est tenu au mois de mars :

#### ⇒ En EPS dans le 95 pour le collège :

- 5 suppressions dont une car un principal n'a pas reconduit

un projet natation. Un BMP 15h le remplace. La demande de notre part de ne pas supprimer ce poste n'a pas abouti.

- 7 créations de postes.

Nous arrivons donc à + 2 postes en EPS sur le département en collège alors que nous compterons au moins 358 élèves supplémentaires !

#### ⇒ En EPS dans le 95, pour le lycée :

- 1 suppression
- 2 créations

Nous arrivons donc à + 1 poste en EPS au lycée alors que nous compterons au moins 863 élèves supplémentaires à la rentrée !

De plus 4 établissements ont un BMP de plus de 17h et les chaires ne sont pas créées. Les raisons invoquées sont diverses : première année que la situation est ainsi, temps partiels ou présence d'agréés...

Merci à tous les collègues qui ont répondu à notre enquête. Cela nous a permis d'avoir une vision plus précise des situations de chaque établissement.

Solène

L'académie de Versailles a accueilli cette année 88 stagiaires avec des situations très différentes et arrivant de beaucoup d'académies différentes.

Le SNEP-FSU Versailles a recensé les difficultés rencontrées par les stagiaires et tenter de répondre au mieux à leurs questionnements. Il a également assisté à plusieurs audiences rectorales pour faire remonter ces problématiques.

Fort heureusement, les stagiaires ont été, pour la très grande majorité, très bien accueillis par leur tuteur et leur équipe EPS dans leur établissement d'exercice. Ils ont su les conseiller et les soutenir tout au long de l'année.

Nous portons à nouveau auprès du ministère et du rectorat diverses revendications :

### ⇒ Côté stagiaire

- que les stagiaires soient bien affectés dans leur académie de formation
- qu'ils ne soient pas affectés dans des établissements REP+
- que les affectations se fassent sur des blocs de moyens provisoires afin de fluidifier le mouvement intra-académique
- qu'ils aient un service du 8h d'EPS et le forfait d'AS de 3h sur le premier semestre (en doublon)
- que ceux, déjà titulaires de leur Master 2, aient bien un par-

# Stagiaires et tuteurs, où en est-on ?

cours de formation personnalisé dans les ESPE

- que les rapports de visite des tuteurs d'établissement mais surtout des tuteurs de l'ESPE leur parviennent rapidement
- qu'ils aient tous droit à des indemnités de déplacements entre leur établissement d'exercice et leur ESPE

### ⇒ Côté tuteur

- Que les stagiaires soient affectés en doublon sur les services de leur tuteur afin que cette année de stage soit réellement une année de formation.
- Et à défaut de cette solution, que les tuteurs soient déchargés de quelques heures afin de pouvoir avoir du temps dans l'aide aux préparations de cours, pour les visites et leurs retours...
- Que la charge de tuteur soit quelque chose de choisi et non de subi en fonction des possibilités d'accueil
- Que les tuteurs puissent bénéficier de plus de temps de formation par rapport à cette mission.

Le SNEP-FSU Versailles a en tout cas à cœur de faciliter l'entrée dans le métier de cette centaine de nouveaux collègues à la rentrée. Ainsi, stagiaires ou tuteurs, n'hésitez pas à nous solliciter pour vos diverses interrogations !

**NB :** Les journées d'accueil des stagiaires auront lieu le 25 août à Nanterre pour tous les stagiaires.

Le SNEP-FSU Versailles sera présent afin de vous apporter un maximum d'informations. Les accueils dans les ESPE se feront les 26 et 28 août dans les ESPE puis le 27 août dans les établissements.

Mélanie





# Audience Région IDF FSU Paris Créteil Versailles

La FSU IDF a été reçue le 27 mai en audience par la Vice-Présidente de La Région en charge des lycées. Le SNEP-FSU était présent Il s'agissait de faire un point d'étape avant le CIAEN (Conseil Inter-Académique de l'Education Nationale).

Sur la question du plan prévisionnel d'investissement (PPI), nous avons fait remonter les problèmes liés aux délais de construction. La Région a fait des annonces mais nous attendons la concrétisation des politiques promises (les internats, les lycées neufs,...).

Il y a des explications techniques : des délais réglementaires liés aux délibérations, puis la mise en chantier... (au moins 3 ans entre la décision et la pose de la première pierre).

Il y a aussi un lien avec le budget régional d'investissement. Alors que notre région est en croissance démographique, qu'elle est la région la plus riche de France, elle reste

en dessous de la moyenne pour ce qui est des investissements et des dépenses par lycéen. C'est un frein pour mener une politique ambitieuse.

Certains secteurs connaissent une hausse démographique importante (93, 91, nord du 77...) ou déjà saturés (sud 92...), il nous semble impératif d'anticiper, en tenant compte de nos alertes.

Cette hausse est une réalité... pas toujours facile à anticiper, reconnaît la Région, avec des fluctuations inattendues. Lors du CIAEN de septembre seront présentées les projections de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région IDF.

Autre solution revendiquée par la Vice-Présidente, la transformation de LP et lycée polyvalent, ce qui permet de récupérer des places et de favoriser une mixité sociale.

Concernant spécifiquement l'EPS, nous avons obtenu une réponse à la demande

(répétée) du SNEP-FSU concernant la rédaction d'un référentiel des équipements sportifs à intégrer dans celui des lycées, pour déterminer les besoins et éviter les problèmes fonctionnels (cf le lycée d'Antony). La Région avait déjà répondu favorablement... sans effet. Accord est donné pour que le SNEP rencontre le nouveau directeur du service de la programmation afin que cela fasse partie du travail prévu à l'automne.

Nous renouvelons nos demandes afin de connaître l'état d'avancement des projets de salles (lycée Sabatier Bobigny, lycée Santos Dumont St Cloud), du terrain de sport au lycée Montesquieu à Herblay, des projets ciblés en lien avec les collectivités (Romainville, Colombes, Sceaux, Montrouge), et d'avoir la confirmation de la construction d'un équipement sportif pour le Lycée Lavoisier Porcheville. Pour le lycée Santos Dumont, le site étant classé, il faut attendre l'étude de faisabilité. L'audience s'est terminée par l'annonce d'un projet de construction d'installations sportives mutualisées à Villeneuve St Georges (94)...

Le SNEP continuera le suivi de ces dossiers et transmettra les réponses aux collègues des lycées concernés.

Patrick

## Comment saisir les Comités d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT)

Dans les bulletins académiques n°27 de mai 2014 et n°30 de mars 2015, nous avons présenté les CHS-CT départemental et académique, les registres qui doivent être mis à la disposition des personnels dans les établissements scolaires, ainsi que les représentants du SNEP FSU qui siègent dans ces instances.

### Démarches à accomplir pour saisir les CHS-CT

Tout personnel titulaire, contractuel, qui constate un risque ou un danger, en avertit immédiatement le chef d'établissement, et/ou l'assistant de prévention. Il faut parallèlement consigner la situation dans le « registre de santé et sécurité au travail » ou, selon la gravité, dans le « registre des dangers graves et imminents ». Dans ce dernier cas, l'urgence de la situation sera traitée bien entendu en premier lieu. La recherche d'une solution en interne est à privilégier dans un premier temps.

En l'absence de solution ou en cas d'urgence, il est possible à tout agent de recourir aux compétences du CHSCTD par tout moyen à sa convenance :

⇒ en contactant directement le (la) secrétaire du CHSCTD, élu(e) par les représentants des personnels au CHSCTD, par mail [ce.chsctd-sec-92@ac-versailles.fr](mailto:ce.chsctd-sec-92@ac-versailles.fr) (remplacer 92 par le numéro du département concerné) ou par téléphone (voir numéro sur le site de chaque DASEN)

⇒ en saisissant le (la) Directeur(trice) Académique par courriel à [ce.ia92.sg@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia92.sg@ac-versailles.fr) (ex pour le 92)

Selon la situation ou la question posée, les interlocuteurs appropriés seront informés rapidement : l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) ou les Médecins de Prévention ou le Conseiller de Prévention départemental ou le Psychologue du Travail.

En parallèle, il faut alerter le SNEP départemental et le représentant du SNEP au CHS-CT qui assureront le suivi. Selon la nature du problème (Installations sportives par exemple), il convient d'intervenir aussi auprès de la collectivité propriétaire de l'équipement et de la collectivité responsable (Conseil Départemental pour les collèges ou Conseil Régional pour les lycées).

# Bilan et perspectives du côté des TZR EPS

## Ce qui change cette année grâce aux actions du SNEP !

**D**avantage de postes offerts au mouvement intra-académique 2015 grâce à l'augmentation des recrutements aux concours 2014. Un nombre accru de TZR EPS se verra affecté en poste fixe en établissement. La stabilisation des « anciens » TZR, forts de leurs expériences vécues, devrait donc être facilitée pour la rentrée prochaine et le SNEP s'en félicite. En effet, les TZR EPS sont indispensables pour assurer la continuité du service public d'enseignement de l'EPS et du sport scolaire. Pourtant cette fonction bien particulière est souvent malmenée, subie, peu valorisée et la stabilisation (trop) lente... Le SNEP poursuit ses actions pour améliorer les conditions de travail et donner davantage d'attractivité à la fonction irremplaçable de TZR.

## Ce qui va changer l'an prochain grâce aux actions du SNEP !

Rétablissement dans toutes les académies à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de la décharge de service (1h) pour toute affectation partagée entre plusieurs établissements situés dans des communes différentes.

## Quelques dates à ne pas manquer !

N'oubliez pas de nous renvoyer votre fiche syndicale « Affectation en zone de remplacement » au SNEP-FSU Versailles, 24 rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES. Cette fiche nous permet de suivre ton dossier, de défendre tes droits, de t'informer. Les

groupes de travail relatifs à l'affectation des TZR se tiendront en juillet et en août. Pour ceux qui auraient besoin d'être conseillés pour leurs préférences, n'hésitez pas à nous contacter !

⇒ **Magali VERRIEN (responsable académique TZR) : 06 30 99 25 48**  
[magaliverrien@orange.fr](mailto:magaliverrien@orange.fr)

**Le mardi 22 septembre prochain, nous organisons un congrès académique « spécial TZR EPS » de 9h30 à 16h30 à Trappes** (Maison des Familles – Rue Jean Zay). Ce congrès sera l'occasion d'aborder tous les sujets, les questions, les préoccupations des TZR EPS de l'académie : moment exceptionnel de rencontres, d'échanges, de prises de décisions collectives.

Rejoins nous avec tes questions, tes doutes, tes besoins mais surtout viens partager ton expérience et te nourrir de celle des autres. (droits, carrière, mutations, sport scolaire, statut, missions, indemnités, etc...)

**Nouveauté** : création d'un groupe facebook TZR EPS académie de Versailles dans le but d'échanger, vous informer, faire des sondages, partager un certain nombre d'informations et actualités importantes. Ce groupe aura pour but de faciliter la communication et l'entraide entre les TZR EPS de l'académie, qui représentent souvent des jeunes collègues entrant dans le métier et peu informés sur leur fonction de TZR (droits, statuts...). Alors...à vos claviers !

*Magali*

## Bilan des mutations INTER

De novembre à fin janvier :  
cap au sud et à l'ouest pour  
les départs et les arrivées

**E**n 2015 : 615 demandeurs (265 femmes et 350 hommes), dont 92 stagiaires (36 femmes et 56 hommes). 283 (contre 163 l'année dernière) soit presque 56% (contre 30% en 2014) des demandeurs hors stagiaires ont obtenu leur billet de sortie de notre belle académie. Parmi eux, 147 avec un rapprochement de conjoint. Le podium des académies obtenues étant : Rennes avec 33 partants, Toulouse 26, Nantes et Lyon avec 21.

L'académie qui a le plus baissé en terme de barèmes : Nancy-Metz passe de plus de 800 à 31 points, Aix-Marseille et Clermont n'étant pas très loin en passant de 171,2 et 100 points.

La baisse de la quasi-totalité des académies étant due au doublement des postes aux concours en 2014. C'est encore une preuve que la fluidité du mouvement passe la création ou la non suppression des postes (en établissement ou en ZR) sur l'ensemble de territoire.

Près de 2500 mails envoyés ou reçus, 280 SMS envoyés, un nombre important d'échanges téléphoniques. Près de 200 collègues rencontrés et conseillés lors des 4 réunions mutations organisées par le SNEP-FSU Versailles. 90 fiches de collègues. 10 jours de travail sur les documents pour les commissaires paritaires et 3 groupes de travail au rectorat, 70 corrections de barèmes.

Dans le même temps ce sont 395 collègues qui vont arriver, dont 389 stagiaires. Parmi eux, 65 viennent de Versailles, 51 de Lyon, 31 de Rennes et Toulouse. Au total, des collègues en provenance de 28 académies, ainsi que des collègues revenant de l'étranger.

*Bruno*

# Congé de Formation Professionnel (CFP)

Le congé de formation est la possibilité de se former pendant une durée maximale de **3 ans sur l'ensemble de la carrière**. Ce congé peut être attribué à tous les collègues en position d'activité, ayant au moins 3 ans de service effectif en tant que titulaire, stagiaires, non-titulaires au 31 août de l'année scolaire où a été faite la demande.

Durant ce congé :

- ⇒ Vous percevez pendant 12 mois maximum une indemnité mensuelle égale à 85 % de votre traitement brut et de l'indemnité de résidence, calculée sur votre indice au moment de la mise en congé. Elle ne peut cependant pas dépasser l'indice brut 650 d'un agent en fonction à Paris (2514,24 euro par mois);
- ⇒ Vous gardez les droits afférents à votre position d'activité (avancement, retraite...)
- ⇒ Vous restez titulaire de votre poste
- ⇒ Vous devez remettre à l'administration une attestation mensuelle de présence effective au stage suivi.

Le congé peut être pris en une seule fois ou fractionné.

Dans l'académie de Versailles, il y a eu cette année, 1797 collègues demandeurs d'un congé de formation parmi les enseignants du second degré, dont 148 collègues d'EPS. 186 ont obtenu un congé après 6, 7 ou 8 demandes (parfois 9) dont 8 enseignants d'EPS.

Près de 85% des collègues ont obtenu ce congé pour passer l'agrégation. Le barème du dernier retenu est de 255 points.

Le barème est calculé en fonction :

- ⇒ De l'échelon (de 9 pts : échelon 3 classe normale à 55 pts : échelon 7 hors classe)
- ⇒ De l'intitulé de la formation (nous vous conseillons de joindre la plaquette correspondante) :
  - formation de perfectionnement dans la discipline d'enseignement ou autre fonction dans l'EN = 70 pts
  - formation dans une autre discipline ou hors EN : 10 pts
- ⇒ Du nombre de demande : 30 pts par demande consécutive (à partir de la 2<sup>ème</sup>)

Le contingent reste nettement insuffisant : après avoir subi une importante diminution en 2012, il stagne à 110 ETP (équivalent temps plein). Cela signifie que la situation des personnels ne va pas s'améliorer. Il faut toujours **attendre une moyenne de 7 ans** pour pouvoir enfin se consacrer totalement à la formation choisie. Durant cette

attente, certains finissent par renoncer, d'autres, au prix de grands sacrifices, ont obtenu le concours ou le diplôme souhaité ou sont contraints de finir leur thèse sans le congé escompté. Il y a là un immense gâchis d'énergie.

Une affectation dans une académie différente annule l'obtention du congé et chaque rectorat possède ses propres règles pour la reprise ou non des années d'ancienneté en ce qui concerne les demandes.

Si vous êtes intéressé, faites la demande le plus tôt possible, car ce n'est que dans six ou sept ans que vous serez satisfait, n'oubliez surtout pas de la refaire chaque année. Le dossier de demande est à déposer aux alentours de mi-janvier.

*Priscillia*



# La Hors Classe des professeurs agrégés

Les 16 avril et 5 mai se sont tenus le groupe de travail (GT) et la commission administrative paritaire académique (CAPA) pour l'avancement à la Hors Classe (HC) des professeurs agrégés.

## 1) Rappel historique

En 1989, le ministère de l'éducation nationale dirigé par L. Jospin engage des mesures de revalorisation des carrières des enseignants en créant notamment la HC des professeurs certifiés et d'EPS. La HC des agrégés, déjà existante depuis 1978, est alors re-visitée.

Bien que son fonctionnement n'en soit pas si éloigné, la HC demeure une promotion alors que les revendications du Snes-Fsu consistent depuis lors en la création du 12<sup>ème</sup> échelon.

## 2) La campagne 2015 : scénario houleux

Comme les années précédentes, chaque candidat (professeur agrégé atteignant à minima le 7<sup>ème</sup> échelon avant le 31 août 2015) obtient un barème qui détermine son rang parmi tous les promovables (détails en annexe 1 de la circulaire rectoriale du 7 janvier 2015).

Cette année, la note de service comporte une addition importante à mettre à l'actif du Snes-Snep-FSU. Elle reprend, dans ses orientations générales, la phrase inscrite sur les fiches métier dans les discussions sur les décrets statutaires : « *Tous les professeurs agrégés dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière* ». (Note de service du 16/12/2014 B.O du 1er janvier 2015).

S'appuyant sur le fait que les enseignants pouvant tirer un bénéfice indiciaire d'une promotion à la HC sont ceux se trouvant aux échelons 10 (avec plus de 2 ans et demi d'ancienneté) et 11, le Snes-Snep-FSU a proposé, à l'ouverture du GT, d'étu-

dier les dossiers des collègues les plus âgés de l'échelon 10 avec plus de 2 ans et demi d'ancienneté. Alors qu'un accord verbal semblait avoir été obtenu, le recteur a ensuite refusé l'étude des dossiers, en ne souhaitant retenir que ceux avec deux avis « Très favorable » (TF). Le Snes-Snep-FSU a alors décidé de quitter la salle, suivi par les autres organisations syndicales, et refusé de poursuivre les travaux.

Malgré l'existence de contradictions et d'injustices (des possibilités d'avis TF non distribuées par certains chefs d'établissements ; des avis TF des corps d'inspection proposés à des collègues rendus à des échelons ne leur permettant pas de tirer de bénéfice indiciaire d'une éventuelle promotion ; des collègues ayant des notes pédagogiques honorables n'obtenant que des avis « favorable » des IPR alors que d'autres enseignants moins bien notés obtiennent des avis TF...), le Sgen a refusé de s'associer aux autres organisations syndicales en vue de demander une audience auprès du recteur.

## 3) Bilan

Les dossiers des collègues les plus âgés de l'échelon 10 avec au moins 2 ans et demi d'ancienneté ont finalement été étudiés en CAPA. Il y avait 2911 promovables cette année parmi lesquels une trentaine de collègues avec 4 ans d'ancienneté au 11<sup>ème</sup> échelon (cette situation très particulière n'est pas l'effet du hasard mais la conséquence des luttes menées en CAPA par le Snes-Snep-FSU depuis plusieurs années et qui ont permis la promotion de nombreux collègues répondant à ce critère).

Les bonifications « Exceptionnel » donnant les meilleures chances d'être promu en CAPN ont toutes été attribuées selon les critères d'ancienneté que nous avons défendus. Grâce au travail des élus du Snes-Snep-FSU, leur nombre a considérablement augmenté, atteignant le

nombre de 236 à l'issue de la CAPA. 20% des promovables sont proposés et seront étudiés en CAPN, soit 583 collègues.

## 4) Et l'EPS dans tout ça ?

Au moment du GT, la situation en EPS, bien que pouvant être améliorée, demeure plus satisfaisante que dans certaines disciplines : 65% des avis très favorables des IPR ont été portés sur des collègues au delà de l'échelon 10 avec 2 ans et demi d'ancienneté. 7 avis TF ont cependant été portés sur des collègues en deçà de cet échelon/ancienneté. Cette situation est d'autant plus regrettable que 5 collègues plus avancés auraient pu tirer bénéfice d'un avis TF.

Un constat similaire peut être réalisé en ce qui concerne les notations : un collègue ayant une note pédagogique de 52 obtient un avis TF du corps d'inspection, alors que des collègues ayant une note supérieure ou égale à 56 n'obtiennent qu'un avis favorable...

A l'issue de la CAPA, 25 collègues en EPS ont été proposés, les deux derniers aux rangs 560 et 574 avec des barèmes de 183 et 181,8 pts en raison des avis exceptionnels du recteur (collègues au 11<sup>ème</sup> échelon). Les autres proposés sont ceux étant en deçà du rang 502 avec des barèmes supérieurs à 196 points.

Alors que de nombreux collègues à l'échelon 10 avec plus de 2 ans et demi d'ancienneté disposaient de très bons dossiers, ils ne faisaient pas partis des enseignants les plus âgés de leur catégorie (toutes disciplines confondues). Le GT ne durant plus qu'une journée, nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'étudier leur situation.

La CAPN se tiendra du 30 juin au 2 juillet.

Matthieu